

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

A R R Ê T É M U N I C I P A L N ° 2 0 2 1 - 1 4 - M M

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU le Code de la Route

VU la demande de l'entreprise LE FLOCH de pouvoir stationner un camion devant l'immeuble 12-14, Rue Pierre Salley pour un déménagement **le vendredi 28 mai 2021,**

VU la nécessité de régler la circulation,

A R R Ê T E :

Article 1 : La circulation le vendredi 28 mai 2021 Rue Pierre Salley (de la Rue du Lavoir jusqu'au virage Rue Julie Postel) se fera sur une seule voie afin de permettre au véhicule effectuant l'emménagement de stationner.

Article 2 : La signalisation sera effectuée par les services de la Mairie.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de St Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 25 mai 2021

Le Maire



Michel MAUGER